

« Le Pierrefittois »

Des nouvelles du pays

N° 64 - Février 2023



Vœux du Maire du 27 janvier 2023

Discours

« Bonjour à tous,
M. le Conseiller
Régional, Président de la
Communauté de
Communes Sologne des
Rivières, Maire de
Salbris, Alexandre Avril,
Mme la Conseillère

Départementale, Présidente de la Communauté de
Communes de la Sologne des Étangs, Maire de Marcilly
en Gault, Agnès Thibault,

M. le Conseiller Départemental, Président de la
Communauté de Communes Cœur de Sologne, Maire de
Lamotte-Beuvron, Pascal Bioulac,

Chers Collègues Maires, Jean-Michel Dezelu de
Souesmes, Stéphane Leroy de Selles Saint Denis,
Chantal Meersschaut de Souvigny en Sologne, Gérard
Chopin de Theillay (qui sera en retard),

Les Adjoints, les Conseillers Municipaux,
M. Vaquier, Conseiller aux décideurs locaux,
Docteur Dinca,

M. l'Adjudant-Chef Rabachou,

Les pompiers,

Le personnel communal administratif, technique, le
personnel de cantine, le personnel de l'agence postale,

Mme la Présidente du Sivos,

Les enseignantes,

Chers Pierrefittoises, Chers Pierrefittois,

Bienvenue aux nouveaux habitants et bienvenue à tous.

J'ai reçu les excuses de Mme la Sous-Préfète, M. le
Député Roger Chudeau, Mme Isabelle Gasselin, Maire
de La Ferté Imbault, Mme Christelle Da Fonte, Maire
d'Orçay et de M. Jacques Laure, ancien Maire de
Pierrefitte sur Sauldre.

Le conseil municipal et moi-même sommes très heureux
de vous retrouver pour vous présenter nos vœux pour
la 1^{ère} fois depuis les élections de 2020.

En effet, depuis notre élection, des événements
dramatiques se sont produits : la crise sanitaire a
bouleversé la vie normale avec le confinement, la vie
associative avec l'arrêt de toutes manifestations, de
tous rassemblements.

Puis arrive l'invasion de l'Ukraine par la Russie et
aujourd'hui nous devons faire face à des coûts d'énergie
et l'inflation en général, ce qui a des répercussions sur
le pouvoir d'achat des ménages et impacte le budget
communal.

Quel que soit le climat, il est bon d'être optimiste en
début d'année.

Vous savez tous que Pierrefitte a dû revoter pour élire
6 conseillers municipaux suite à des démissions pour
raisons personnelles, déménagement et un décès.

Nous repartons avec un conseil au complet. J'en profite
pour vous remercier tous pour votre travail et votre
engagement au sein de la commune.

Je vous présente les 3 Adjoints : Michel Giraudon –
1^{er} Adjoint, Nicole Segard – 2^{ème} Adjointe et Olivier
Decupère – 3^{ème} Adjoint.

Je remercie les conseillers sortants pour leur travail
accompli pendant 2 ans et témoigne toute ma
reconnaissance à Pirkko qui était 1^{ère} Adjointe et qui a
fait un énorme travail au sein de la commission
communication-culture-patrimoine ainsi que pour le
bulletin communal et l'adressage, et qui est aussi le
pilier de la bibliothèque avec toutes ses animations.
Nous venons d'acheter des meubles pour une meilleure
présentation des livres et accueillir dignement les
lecteurs et les écoles. Merci Pirkko pour tout ce travail.

.../...

Date à retenir

- 28, 29 et 30 avril : Musicalies en Sologne

Balayage des rues

02 mars – 20 avril – 13 juillet

SOMMAIRE

	Page		Page
Nous avons rencontré...	6	Les infos du Conseil Municipal	20
Bibliothèque	9	La parole aux Adjoints	29
La vie des Associations	11	État civil	31



J'ai également une pensée pour Michel Amiot, 2^{ème} Adjoint, qui nous a quittés en juillet. Je vous en parlerai tout à l'heure.

Maintenant je vais faire un bilan des années écoulées. Nous avons commencé par l'agrandissement de la mairie, repensé l'accueil pour plus de confidentialité et de meilleures conditions de travail pour Nathalie et Sabrina. Dans le logement au rez-de-chaussée, nous avons fait le bureau du maire, à l'étage 2 bureaux et 1 pièce pour les recherches et au grenier les archives de la mairie. En ce

moment, nous changeons toutes les huisseries de la mairie, le bas et l'étage avec l'aide de la DETR (Dotation des Equipements aux Territoires Ruraux).

Ensuite nous avons rénové la cantine pour le bien-être des enfants et du personnel : achat de tables et chaises beaucoup moins lourdes, réorganisation des toilettes avec création de toilette handicapé, réfection des plafonds de la salle de restaurant, cuisine et réserve avec isolation phonique, changement de porte et peinture avec l'aide de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Toujours pour les enfants, nous avons renouvelé l'école numérique avec l'achat de 15 ordinateurs et tableaux interactifs et je tiens à remercier nos nouvelles enseignantes Audrey et Sarah pour leur implication avec les enfants aux animations et commémorations du village.



L'année dernière nous avons fait l'acquisition d'un city-stade, où les enfants, les ados, l'école peuvent pratiquer le foot, basket, tennis et volley, avec l'aide de la DETR et l'Agence du Sport. Nous allons planter une haie à côté pour remplacer les sapins abattus, avec une subvention de la DDAD (Dotation Départementale et d'Aménagement Durable).

Pour continuer sur les terrains... vous savez tous que les pesticides sont interdits dans les cimetières. Nous avons enherbé les entre-tombes et certaines allées, d'autres restent en calcaire. Nous sommes en réflexion sur l'entretien. J'en profite pour rappeler qu'il est totalement interdit de poser des pots de fleurs en dehors des tombes afin que l'herbe qui pousse soit homogène partout et surtout de ne pas biner où il y a eu le semis.

Un point sur les chemins. Je remercie Patrick Després pour son implication et son œil vigilant sur les chemins. Des fléchages avaient disparu. Avec Cyril, ils ont tout repositionné ainsi que les départs de chemins de grande randonnée. Un parking a été aménagé au départ de la Clancheuse avec des tables de pique-nique à proximité. Il y a toujours le chemin de Tracy mitoyen avec Nouan jusqu'au Beuvron et un autre à ouvrir en direction de Brinon. La commission des travaux travaille sur ces sujets.

Pour la Grande Prairie, espace naturel sensible, nous avons une convention avec le Département pour les panneaux indicatifs, l'entretien de la mare et l'éco-pâturage. Cette année, nous envisageons un géocaching pour valoriser cet endroit. Pour cette gestion et ce projet, nous avons une subvention du Département.

Nous avons aussi fait l'acquisition d'un tracteur et d'une tondeuse ainsi que de divers matériels d'atelier, refait le tableau de commande des cloches de l'église, l'accessibilité à la mairie, la poste et l'église pour les personnes à mobilité réduite ainsi que l'acquisition de boucles magnétiques pour les malentendants à la mairie et la poste.

Pour rester dans les services à la personne, un défibrillateur a été installé à la salle des fêtes.

Pour mettre fin à une rumeur qui circule dans le village et en dehors, je vous confirme que le Docteur Dinca reste bien à Pierrefitte. C'est son mari qui va à Salbris, donc faites passer le message.



La fibre continue à se déployer. Certains foyers sont raccordés, d'autres pourront l'être au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Une borne Wifi est à l'étude. Elle servira aux Pierrefittois et aux visiteurs. Elle sera accessible à tout moment. Un technicien vient le 21 février pour déterminer le meilleur emplacement.



Un ordinateur, financé par la Communauté de Communes, qui sera remboursé par la DGFIP, est installé à la mairie pour l'instant. Il servira aux personnes qui ont besoin de communiquer avec les Impôts. Après une prise de rendez-vous avec les Impôts, vous vous rendez à la mairie. Si besoin, vous aurez de l'aide pour établir la connexion. Ensuite vous resterez seul en toute confidentialité.

Nous avons fait border 12 lots de terrains constructibles en continuité du lotissement de Fontenille avec une sortie route de Salbris. L'étude de sol est terminée et M. Lucas reprend le dossier.

Maintenant un point sur les commerces : restaurant fermé depuis 6 ans, épicerie depuis 1 an, bar-tabac-journaux depuis 3 semaines. C'est une catastrophe pour le village et je sais que vous comme nous tous au sein du conseil municipal sommes impatients de voir une reprise de ces commerces. Et j'entends certains dire que la commune ne fait rien pour les commerces. Cependant il y a des délais à respecter et la commune ne peut pas acheter tous les commerces. Nous venons d'acquérir le Lion d'Or pour 250 000 € avec une subvention prévue de 76 800 € du CRST via la Pays de Grande Sologne. Nous avons préempté début août, remise des clés en décembre. Nous souhaitons installer un commerce dans l'ancien restaurant. 1^{ère} idée : un restaurant, mais cela dépendra du devenir des autres commerces, épicerie et bar. Un commerce multiservices pourrait être envisagé. Dans les autres bâtiments il y a un projet de centre culturel en milieu rural. La Communauté de Communes et l'UCPS ont confirmé leur intérêt et leur engagement sur ce projet, reste à faire cohabiter l'activité commerciale et accueillir le siège social de l'UCPS et certaines activités : partage des lieux, déterminer la surface de chacun, les surfaces communes, les charges, etc... La CCSR se charge des différentes études. Nous avons présenté le projet à Mme Benassi, en charge de la culture à la Région, après une visite sur place avec toutes les parties prenantes. Elle a été sensible et à l'écoute du projet et confirme son intention d'accompagner les travaux nécessaires à l'aménagement des locaux.

Pour l'épicerie il y avait un repreneur. Seulement la banque lui accordait un prêt dans un premier temps pour l'achat du fonds et dans un second temps pour les murs. La propriétaire est restée sur ses positions, elle voulait vendre l'ensemble. La négociation a duré 6 mois et vient d'être abandonnée. Un autre projet est en cours pour épicerie-traiteur. En ce moment, il réalise l'étude de marché.



Pour le bar, un projet est à l'étude, entre plusieurs personnes, sous forme associative ou société. À suivre pour le moment.

En ce qui concerne l'eau : nous avons réalisé les études de l'interconnexion avec Souesmes. Nous avons équipé les postes de relevage en télégestion et terminé le schéma directeur d'assainissement. En projets, de grosses dépenses nous attendent : l'interconnexion avec l'espoir d'obtenir 80% de subvention, la rénovation des réseaux (les canalisations ont plus de 50 ans) pour aller vers le transfert de la compétence eau à la CCSR au 1^{er} janvier 2026.

Cette année, le Jury National passera pour consolider ou enlever la 4^{ème} Fleur.

Le fleurissement est vieillissant, il faut le repenser et le réorganiser, remplacer des arbustes. J'encourage chacun à fleurir chez lui. Outre l'originalité des massifs, le fleurissement individuel est un critère important dans la grille d'évaluation nationale. La propreté et la qualité de l'entretien sont aussi évaluées et je remercie Nadège, Cyril et Laëtitia pour leur travail consciencieux et inventif. Ils ont fabriqué des décorations de Noël en bois afin de réduire la consommation d'énergie, avec l'aide de l'A Peps, certains élus, la commission des jeunes et les écoles. Tous ont installé ces décorations dans le village.

Projets pour 2023 :

Changer les fenêtres du logement devant la mairie (3 000 €), refaire la toiture de l'ancienne poste (77 000 € - demande DSR), refaire le côté du préau de la cantine (de 17 000 à 20 000 € selon la façon de faire), effectuer les diagnostics de performance énergétique dans les logements communaux, renouveler l'éclairage public en Led (169 000 € : 83 000 € de remise en sécurité et 86 000 € de Led- avec demande de DETR et 30 000 € du SIDELC), demander un devis pour la route du Huet déformée par des racines qui soulèvent la route.

Nous travaillons sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), plus les projets évoqués tout à l'heure sur l'eau.

J'insiste sur des grosses dépenses obligatoires concernant l'eau qui pourraient être au détriment d'autres projets et peu visibles pour les Pierrefittois.

Je terminerai en remerciant toutes les personnes qui oeuvrent et s'investissent pour Pierrefitte : le conseil municipal, le personnel communal administratif et technique, les associations et tous les bénévoles qui animent le village, le corps médical, les soignants, les aidants, les enseignants, le personnel scolaire, le personnel de cantine, les gendarmes, les pompiers toujours au service de la commune, les acteurs économiques, les industriels (Cocotine, Orcaplast), les entreprises, les artisans, les commerçants, le camping Sandaya Les Alicourts (plus grande hôtellerie de plein air de la Région Centre), l'écocentre du Bouchot, tous les hébergeurs, gîtes, chambres d'hôtes, les agriculteurs qui entretiennent le territoire (ces dernières années 3 jeunes se sont installés avec des productions nouvelles. 2 sont venus rejoindre le petit marché pour vendre une partie de leur production).

Je vous souhaite une belle année à tous, une bonne santé à vous et à vos proches.

Merci de votre écoute ».

Remise des prix des Maisons Fleuries 2022



1^{er} prix : Mme et M. Daniel HERVÉ
2^{ème} prix : Mme et M. Jean-Paul CHAFOVAL
3^{ème} prix : Mme et M. Jean-Paul MARTHE
4^{ème} prix : Mme et M. Daniel MIGNOT
5^{ème} prix : Mme et M. Jean-François JOSEPH

Salle des fêtes au nom de Michel AMIOT



« Maintenant j'appelle Bernard et Françoise Amiot, avec votre famille, et Jean-Jacques Jacquelin.

Nous allons découvrir la plaque gravée au nom de Michel Amiot et j'ai demandé à Jean-Jacques de représenter toutes les associations et de découvrir cette plaque.



Le conseil municipal a souhaité donner le nom de Michel Amiot à la salle des fêtes en l'honneur de ses engagements associatifs (je crois autour de 40 ans), avec A.Tou.Loisirs et l'AOP – les 2 principaux – et ensuite le Club du Renouveau, mais aussi en temps qu'organisateur de nombreuses manifestations : loto, carnaval, brocante, 14 juillet, repas, voyages et j'en oublie certainement.

Il était également Adjoint au Maire et gérait parfaitement tout ce qui était prêt de matériel, toujours disponible pour tout le monde et à tout moment.

Cette plaque bien méritée sera installée à l'entrée de la salle des fêtes entre le logo actuel et la pilasse en briques dans les prochains jours ».

Bernadette COURRIOUX
Maire

Végétalisation du cimetière

Végétalisation du cimetière de
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE



Enherber plutôt que désherber !

Dans le cadre des nouvelles réglementations d'entretien des cimetières interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse et pour favoriser la démarche éco-responsable de la ville, certaines zones du cimetière ont été végétalisées par hydro-mulching.

Pour ce faire, le cimetière a été nettoyé à plusieurs reprises. En attendant, des herbes hautes ont pu vous sembler dérangeantes donnant un aspect non entretenu du cimetière : il n'en est rien bien évidemment car nous avons eu à cœur d'entretenir ce lieu de recueillement dans le respect de tous, tout en préservant les pierres et l'environnement. Nous avons dû respecter certaines étapes afin d'assurer le succès de la végétalisation à venir !

La végétalisation par hydromulching, c'est quoi ?



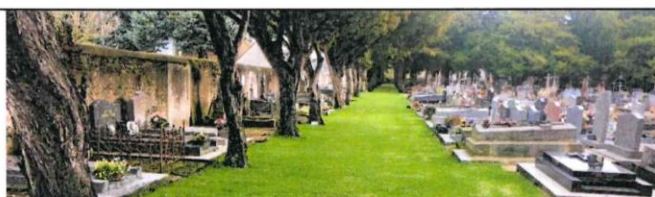
La végétalisation par hydro-mulching est une technique d'enherbement sur sol pauvre (pas d'apport de terre végétale) qui permet :

- L'implantation d'une végétation avec des variétés robustes et peu poussantes pour créer une concurrence sur les adventives
- Maîtriser les coûts car cette solution nécessite peu d'entretien : peu de tonte et pas d'eau
- Améliorer l'esthétique (rompre le côté trop minéral) et favoriser la biodiversité

L'hydro-mulching consiste à pulvériser un mélange de semences choisies et de mulch (fibres végétales BIO) : cette couche permet de fixer et protéger les semences des aléas climatiques pour une meilleure installation du couvert végétal.

Attention ce n'est pas un engazonnement (qui est onéreux, qui demande trop d'entretien en termes d'eau et de main d'œuvre) ; les zones végétalisées, une fois implantées, vives en fonction de la météo : vertes la plupart du temps, ces zones peuvent être jaunes et desséchées en plein été : pas d'inquiétude, c'est normal et tout redeviendra vert ensuite !

Exemple de végétalisation par hydro-mulching du cimetière d'Amboise



ÉVÈNEMENT À PIERREFITTE

Pierrefitte sur Sauldre (41)

36^{ème} édition

Musicalies en Sologne

28 29 30
AVRIL
2023

Concerts et Bals
Ateliers partage des savoirs
Festival des arts populaires en musique

Trio Auger-Barbeau-Evain
Bargainatt & Gros Sabot & Versus & Chaï
Trio Forj & Maqx & Fanfare les Amusiaux
Et tous les musiciens qui reviennent et font la force des Musicalies...

02 54 88 71 09
www.ucps.fr

Pierrefitte
Sauldre

Lait & Chien

Centre-Val de Loire

FAMOT

Il y a 36 ans,
Pierrefitte/Sauldre et l'UCPS
se choisissent pour faire naître
les Musicalies en Sologne.

La Musique et la Danse seront
de nouveau au rendez-vous
en cette Année 2023, que l'équipe de
l'UCPS vous souhaite sereine, et, autant
que possible, Belle et Joyeuse !

**Nous vous proposons
de nous retrouver
autour d'un verre de l'amitié
le lundi 27 mars, à 18h30,**
pour une présentation du festival 2023
et plus d'informations,
à la salle des fêtes de Pierrefitte.

NOUS AVONS RENCONTRÉ...



Les Maraîcheurs

Cynthia Balma et Anatole Marmin sont arrivés à Pierrefitte en décembre 2021 et sont installés 30 rue de Chaon, lieu-dit "La Motte". Ils exercent l'activité de maraîcheurs, arboriculteurs. 150 pommiers ont déjà été plantés.

Leur travail consiste à préserver l'écosystème, ils travaillent sur sol vivant en respectant la nature et exploitent au maximum la vie dans la terre. Leur travail est très peu mécanisé. Le respect du sol leur permet d'être au cœur des principes de la permaculture.

Ils privilégient les circuits courts tant sur leur approvisionnement que sur leur vente de produits de saison 100 % naturel et s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Plusieurs offres de vente : panier, Internet, direct à la ferme.

Ils approvisionnent quelques restaurants et la cantine de Pierrefitte. Leur objectif est de trouver d'autres partenariats.





Une autre de leur activité est en cours de réalisation : l'ouverture de deux gîtes "boutique".

Celle-ci devrait avoir lieu courant de l'année. Ils pourront accueillir 6, 8 personnes maximum qui disposeront d'un jardin privatif et d'un accès à la Sauldre.

Les travaux de rénovation sont réalisés avec des matériaux écoresponsable, l'objectif étant d'être économe en énergie.



Anatole souhaite transmettre et développer l'apprentissage du maraîchage et aimerait accueillir des jeunes et des stagiaires.

Les prochaines ventes auront lieu entre mi-mars et début avril.

Une communication sera faite prochainement sur les jours et heures d'ouverture.

Jean-Paul Desmons et Nicole Segard



Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes
de gazon



branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris

**VENEZ LES DÉPOSER CHEZ NOUS
« SANS MODÉRATION » :**



LIEU-DIT "LA MOTTE"
30 RUE DE CHAON
41300 PIERREFITTE-SUR-SAUDRE

**PRENDRE LE CHEMIN PRIVÉ ET DÉPOSER À
L'ENTRÉE DES CHAMPS SUR LA GAUCHE.
MERCİ DE ROULER DOUCEMENT.**

TEL: 02 54 95 92 50 / BIENVENUE@LESMARAICHEURS.COM
WWW.LESMARAICHEURS.COM

Nous avons accueilli trois nouvelles bénévoles :

Sophie Gabeau qui s'occupera des permanences, des lectures et du travail administratif. Elle vient de commencer la formation GOB (Gestion et Organisation d'une Bibliothèque). Cette formation est organisée par la DLP (Direction de la Lecture Publique) à Blois.

Ghislaine Barreau en charge d'une partie des permanences.

Claire Verdicchio organisera des lectures pour les enfants lors de certaines visites des classes à la bibliothèque.



Visite des classes à la bibliothèque :

Nous félicitons les nouvelles enseignantes qui ont choisi d'intégrer dans le programme de l'école la visite à la bibliothèque 2 fois par mois.

Une première visite a eu lieu le mardi 10 Janvier. Claire Verdicchio a déployé tout son talent pour animer la partie lecture : elle a lu « Les Gens sont Beaux » de Baptiste Beaulieu et « Superlumineuses » de Ian De Haes et a échangé avec les enfants sur les sujets abordés dans ces livres. Il s'agissait de messages positifs de confiance en soi et du respect de l'autre. Une demi-heure était dévolue pour le choix d'un livre à emprunter.

Prêts des livres :

En plus de la visite à la bibliothèque, pour le choix vous pouvez utiliser le portail de la bibliothèque à l'adresse suivante : <https://pierrefitte-portail.c3rb.org>. Vous y trouverez l'ensemble des ouvrages à votre disposition. Vous pouvez même réserver à l'avance ce qui vous intéresse.

Après avoir étudié ce qui vous plaît, venez à la bibliothèque les chercher. Nous vous accueillons avec beaucoup de plaisir.

La bibliothèque sera très active en 2023. Notez déjà sur vos agendas :

**Samedi 11 Mars
de 14h à 16h30
à la Salle des Fêtes**

Ateliers Robots

À cause du Covid, nous avons dû reporter plusieurs fois ces ateliers. Voici qu'enfin ils pourront avoir lieu.

Différents ateliers selon l'âge : petits, scolaires, ados / adultes.

Inscrivez-vous au 06 07 15 08 19 ou par mail : bibliothequepierrefitte@gmail.com

GRATUIT

Du 07 Septembre au 03 Octobre

**Escape Game - à la Bibliothèque
Mercredi
Samedi matin et après-midi
Dimanche après-midi**

Les 15 premiers jours : thème Egypte
Les 15 jours suivants : thème Les Vikings

GRATUIT

Dates à définir

**Ces évènements auront lieu à l'automne
Samedi ou Dimanche... Amies Voix à la Salle des Fêtes : conteur professionnel. Évènement organisé par la Direction de la Lecture Publique.**

Vendredi... à 19h : cycle Classique. Salle des Fêtes.
Après la réussite de la soirée Victor HUGO en 2022, Émile ZOLA sera mis à l'honneur par notre correspondante DLP, Aurélie Ravineau-Clouet.

Ces évènements sont **GRATUITS**



RAPPEL

Horaires d'ouverture :

Mercredi 10h - 12h

Samedi 9h30 - 12h

Nous avons beaucoup de nouveautés pour tous :
les tout-petits, les scolaires, les ados, les adultes.

Nouveau : livres adaptés pour les enfants
qui ont encore des difficultés à lire.

L'adhésion à la Bibliothèque est **gratuite**
ainsi que le prêt des livres.



*Ghislaine Barreau, Pirkko Turunen, Sophie Gabeau,
Bernadette Pétoin, Roger et Joëlle Vanbaelinghem
lors d'une réunion amicale
autour de boissons chaudes et d'une galette.
Manquent Amélie Lavina et Marie-Claude Bolinet
également présentes à cette soirée.
(Lucette Despré était absente,
Marie Garrec aussi pour raisons professionnelles).*



*Aurélie Ravineau-Clouet passionnée par Victor Hugo
et passionnant la vingtaine de personnes dans le public*



Grand choix de livres pour tous

*Claire Verdicchio lisant un Kamishibai
devant un public rassemblé par A.Tou.Loisirs pour Noël*



*Pirkko Turunen,
pour l'équipe de la bibliothèque*



LE MOT DES MARCHEURS

La saison 2022-2023 a bien débuté avec une petite augmentation du nombre d'adhérents. Depuis le début de saison, voici les temps forts de notre activité :

Sortie à la journée à Lassay sur Croisne

À la fin du mois de septembre, 26 personnes ont participé à la sortie à la journée à Lassay Sur Croisne. Après une belle balade le matin dans les environs de Lassay et un repas au restaurant de Gy en Sologne, la sortie s'est terminée par la visite l'après-midi des musées de Sologne et Matra à Romorantin.

Sortie à la journée dans la vallée de la Sioule

Par manque de neige, la sortie raquette du 16 janvier prévue à la Stèle s'est transformée en randonnée dans les gorges de la Sioule. Les 16 participants étaient ravis mais néanmoins fatigués car ils ont dû faire face à une altimétrie bien supérieure à celle rencontrée en Sologne.



En longeant la Sioule



Le pont Roman de Menat

À venir

Le 9 avril prochain (jour de Pâques) aura lieu notre traditionnelle randonnée annuelle ouverte à tous. Il y aura 6 circuits : 5 - 10 - 13 - 17 - 20 et 23 km. Sur le circuit de 10 km, il sera proposé un jeu pour les enfants.

Après la randonnée, à 13h, repas à la salle des fêtes (blanquette de veau) proposé au prix de 20€ par personne et de 10€ pour les enfants jusqu'à 12 ans. Ce repas sera uniquement sur inscription. Les renseignements seront donnés en temps utile sur les affiches relatives à la randonnée.

*Le responsable,
Patrick Després*

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Après avoir terminé l'année 2022 par la soirée de la Sainte Barbe, où nous avons tous passé une belle soirée, l'amicale des sapeurs-pompiers de Pierrefitte est heureuse de vous inviter à son **dîner dansant** (choucroute) le **samedi 25 mars 2023**, animé par l'orchestre Jérôme Gauthier.

Amicalement.



Yann Guérin



LE CLUB DU RENOUVEAU

Bonne année et bonne santé à tous !

Nous avons débuté cette année par un repas convivial qui a rassemblé 30 adhérents et un couple, arrivé depuis peu à Pierrefitte, désireux de faire connaissance avec les habitants du village et les différentes associations. Nous les remercions vivement de leur intérêt et sommes ravis de les accueillir.

Le 14 janvier, notre concours de belote, absent depuis deux ans, a reçu 84 joueurs dont certains venus de loin, tous satisfaits de retrouver leur activité favorite en oubliant pluie et vent.

Le **spectacle** « Les Pays du cœur pour l'Ukraine » aura lieu à Chécy le **27 février 2023** (59 € par personne – Transport en car depuis Pierrefitte et retour).

Il reste des places disponibles mais il faut se dépêcher !

Les après-midis du Club se tiennent toujours le jeudi de 14 à 17h à la Salle des Fêtes. L'ambiance y est joviale et si certains ont des pensées moroses, prendre la vie du bon côté durant quelques heures est un bon antidote ! Nous vous attendons !

Bien cordialement.

Aline Jacquelin

LES SAPEURS-POMPIERS



Activités du centre de secours

Pour l'année 2022, nous avons effectué 210 interventions :

- 189 Secours à personnes,
- 15 Incendies,
- 6 Opérations diverses.

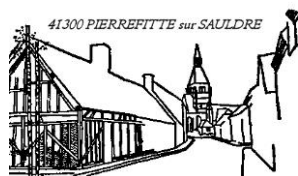
Cindy Courrioux Dargenton et Simon Dargenton ont reçu avec succès la formation pour passer le grade de sergent et Adrien Andrey sa formation aux gestes de premiers secours.

Nous avons un effectif de 10 sapeurs-pompiers et nous espérons toujours de nouveaux arrivants pour permettre de maintenir une bonne organisation du centre.

Je relance un appel à tous ceux ou celles qui seraient intéressés pour rentrer au centre de secours pour donner assistance aux personnes et au bien d'autrui.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une bonne année 2023.

La Cheffe du Centre de Secours,
Nadège Doisne



Toute l'équipe d'A.Tou.Loisirs vous souhaite une bonne année 2023 et une excellente santé.

Cette année, comme les autres années, nous allons faire de notre mieux pour animer nos différentes manifestations. Je tiens à remercier toute l'équipe qui m'entoure ainsi que les nombreux bénévoles et la commune.

Cette année, nous aurons la Banda « Les Fanfarons » de Soings en Sologne qui viendra animer notre **carnaval le samedi 4 Mars** à 16h. Celui-ci se fera en collaboration avec l'association l'A Peps. Nous solliciterons les nombreux bénévoles pour nous confectionner d'excellentes crêpes qui seront dégustées par la suite avec un verre de cidre. Venez nombreux et déguisés.



Notre **assemblée générale** est ouverte à tous, elle se tiendra le **jeudi 9 Mars**, à 20h, à la salle des fêtes.

La **marche de printemps** se déroulera le **dimanche 9 Avril**, le départ se fera de 7h30 à 9h au préau de l'Asile. À 13h, blanquette de veau à la salle des fêtes

(20 € par personne, 10 € pour les moins de 12 ans).

Les **Musicalies** auront lieu les **28, 29 et 30 Avril**, profitez-en pour passer à notre stand pour savourer de délicieuses crêpes.

Nous animerons les jeux du **14 Juillet** suivi d'un plateau-repas. Nous envisageons d'organiser à cette occasion un bal.

Le **vide grenier** aura lieu le **dimanche 20 Août**.

Notre **soirée dansante** se déroulera le **samedi 14 Octobre** et notre **loto** le **dimanche 12 Novembre**.



Nous sommes en réflexion pour l'organisation de la venue du père Noël.

*Le Président,
Franck Laigneau*

MOTO ÉVASION 2000



**MOTO ÉVASION 2000 vous souhaite
une très belle année 2023**

L'année 2022 a encore été pleine d'activités et de sorties pour notre club, entre exposition motos, cycles anciens au mois d'Avril à la salle des fêtes et paella du 18 Juin sous le préau de l'Asile.

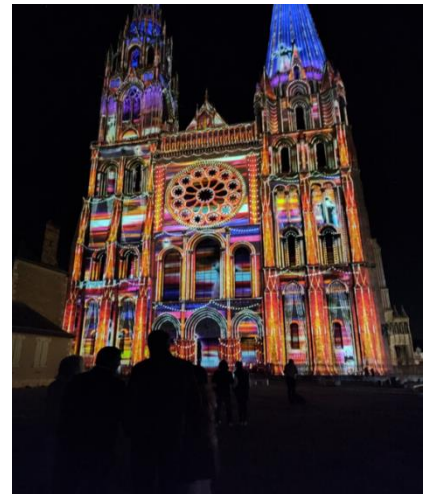
Nous avons eu le plaisir de nous retrouver pour visiter les châteaux de Chémery et de Vaux Le Vicomte, le musée des sapeurs-pompiers du Loir-et-Cher à Vendôme, le canal de Berry, le Musée de l'art hors normes à Charmy et Chatillon Coligny, les illuminations de Chartres, un élevage de cerfs à La Ferté Bernard et enfin 4 jours dans le Lot et 3 jours dans le Maine et Loire.



Paella à l'Asile



Expo motos et cycles anciens



Illuminations de Chartres



Vaux Le Vicomte



Restaurant troglodyte dans le Maine et Loire

Si certains d'entre vous souhaitent rejoindre notre club, il n'est pas obligatoire d'être motard, 1 à 2 voitures accompagnent toutes nos sorties.

Le programme 2023 vous sera donné sur demande.

*La Présidente,
Martine Jobez
06 78 48 20 49*

LES BRICOLOTES



Tous les membres de l'association vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous vous donnons rendez-vous le **22 avril** prochain, de 9h à 18h, salle du Renouveau, pour un **printemps créatif** « nouvelle formule ». Nous vous proposerons nos dernières créations.

Pour celles et ceux qui souhaitent adhérer à l'association, n'hésitez pas à venir nous rencontrer chaque lundi après-midi, au local technique, route de Salbris, à partir de 14h.

*La Présidente,
Gilberte Chesné*

LOISIRS GYM



*Une gym qui bouge ! Une gym qui vit !
Une gym qui préserve votre santé !*



Une personne n'ayant jamais pratiqué de sport ne doit pas s'imaginer qu'il est trop tard pour démarrer une activité physique. De fait, la pratique régulière d'exercices corporels à partir de 50 ans, même de manière modérée, a des effets bénéfiques sur la santé.

Le sport-santé est un concept basé sur la gestion du capital santé de l'individu par l'activité physique.

L'objectif de Loisirs Gym : améliorer sa forme physique tout en se faisant plaisir et en découvrant de multiples activités.

Loisirs Gym vous propose
chaque mardi, de 18h30 à 19h30,
à la Salle des Fêtes,
une pratique éducative, de proximité et en groupe,
d'activités physiques diversifiées en salle.

2 séances gratuites
Cotisation annuelle : 53euros
Pour environ 35 séances sur l'année.

Un investissement réduit :
1 tapis en mousse de 10 à 20 euros
1 tenue de sport de 30 à 40 euros

Renseignements :
Mme LAIGNEAU au 02.54.88.61.53
Mme et M. CAILLAUD au 06.87.55.88.96

*Le secrétaire,
Michel Caillaud*

Boîte à clés - Simple et rassurante



Qu'est-ce qu'une boîte à clés ?

C'est un coffre-fort avec une serrure protégée par un code à 4 chiffres, installé à l'extérieur de la maison, pour faciliter le partage des clés en cas d'intervention urgente, mais aussi pour vous aider dans la vie quotidienne à accéder à votre domicile.

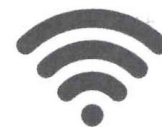
Sur Pierrefitte sur Sauldre, certains foyers sont déjà équipés de ce dispositif.

En cas de besoin d'intervention urgente à votre domicile, le recensement de cet équipement **permettra aux services d'urgences** d'éviter de forcer et casser la porte d'entrée et d'occasionner des dommages de matériels pour **vous porter secours**.

Pour toute personne intéressée de fournir le code aux intervenants de secours, merci de contacter la mairie, qui fera suivre vos informations au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loir et Cher via la cheffe de centre de Pierrefitte Nadège DOISNE.



Borne Wifi



Le syndicat Val de Loire Numérique vous propose de bénéficier de l'installation d'une borne wifi à destination des administrés.

Cette borne a pour vocation de créer un point de connexion internet dans votre commune, gratuit et sécurisé, à destination des habitants.

L'emplacement de cette borne sera choisi par la commune (sous réserve des contraintes techniques et réglementaires) et la mise en place organisée par Val de Loire Numérique.

Nouvelle offre de service des Finances Publiques : la visioconférence



La DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques) de Loir et Cher déploie la visioconférence dans chaque mairie du département pour permettre aux usagers éloignés du numérique, ou éprouvant des difficultés à se déplacer, d'entrer en contact depuis sa mairie, avec un agent des Finances Publiques.

L'utilisateur peut prendre rendez-vous directement auprès d'un centre des Finances Publiques ou d'un France Services. Il se rend ensuite dans sa mairie où il est installé devant un écran. Il suffit d'activer le lien envoyé sur la messagerie dédiée pour entrer directement en relation avec l'agent. Une fois la visioconférence lancée, aucune manipulation n'est demandée à l'utilisateur.

Le jour du rendez-vous, la secrétaire de mairie doit accueillir l'utilisateur et l'amener devant l'écran d'ordinateur dédié à la visioconférence.

Nouvelle offre de service des Finances publiques: Les rendez-vous par visioconférence en mairie



Un usager rencontre une difficulté dans ses démarches administratives

L'usager n'a pas d'ordinateur ou ne peut se déplacer jusqu'au Centre des Finances publiques



Le jour du rendez-vous, l'usager se rend dans sa mairie où il est installé devant l'écran

Il prend rendez-vous auprès d'un Centre des Finances publiques ou d'un France Services



Il suffit de cliquer sur le lien envoyé par l'agent pour que la visioconférence s'ouvre

Une fois la visioconférence lancée, aucune manipulation n'est demandée à l'usager



Calendrier des commerçants ambulants

La ferme d'Aurélie		
Marion les Fleurs	1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois	9h – 12h
Charcuterie Plats cuisinés	----- Uniquement le 3 ^{ème} samedi du mois	
Épicerie Ogrampres		
Fromagerie Manon Deguil	1 mardi sur 2 (semaine impaire)	À partir de 15h Info : 06 70 41 94 34
Poissonnerie Le Filet Gourmand (Damien)	1 mardi sur 2 (semaine paire)	À partir de 15h Info : 06 85 17 10 93
Sologn'hotte	1 mercredi sur 2 (semaine paire)	13h30- 15h30
Boulangerie Dabout	Dépôt de pain	8h15 à 12h les lundis matins et jours de fermeture de la boulangerie



CONSULTATION MÉDICALE URGENTE NON VITALE



À PARTIR DU
9.01.2023



Faites appel aux Soins Non Programmés : un Soins Non Programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h.

Pour qui ?

1. Pour les patients SANS médecin traitant
2. Résidant sur le territoire de la CPTS Sologne



Pas de renouvellement d'ordonnance
Pas de certificats médicaux



Quand ?

✓ Le jour



Du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00



06.47.27.64.58

✓ La nuit et le week-end



Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés :

J'appelle le 15

Je suis orienté par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence

- Médecin régulateur du centre 15
- Conseil médical
- Orientation vers un médecin de garde

Urgence

- Médecin urgentiste
- Envoi d'une équipe adaptée



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche



32 37

Contact de la CPTS Soloane: Elodie BARET - 06.59.76.79.68 - cpts.soloane@gmail.fr

Conseil Municipal du 09 septembre, 21 octobre et 17 novembre 2022

(compte-rendu complet visible également à la Mairie et sur le site www.pierrefitte-sur-sauldre.fr)

Séance du 09 septembre 2022

Dans le procès-verbal de la séance du 10 août 2022 - décision n° 4-2022, il sera rajouté « et un restaurant » à la suite d'un centre culturel en milieu rural.

Une minute de silence a été observée suite au décès de Monsieur Michel AMIOT, 2^{ème} adjoint au Maire, survenu le 07 juillet dernier.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

- Décision n° 5-2022 : Signature d'un contrat de location avec Madame Audrey THOMAS pour le logement situé 31 rue de Souesmes à compter du 22 août 2022 et d'un loyer mensuel de 400 €.

DÉCISION DU REMPLACEMENT DU DEUXIÈME ADJOINT SUITE À SON DÉCÈS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de remplacer le deuxième adjoint.

Le conseil municipal n'étant plus complet, mais le nombre de conseillers étant supérieur au deux-tiers de l'effectif légal, il souhaite user des dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales pour procéder à l'élection du deuxième adjoint, c'est-à-dire sans procéder à l'organisation d'élections complémentaires.

ÉLECTION POUR LE REMPLACEMENT DU DEUXIÈME ADJOINT

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du deuxième adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages en cas de troisième tour.

Madame GARREC informe l'assemblée que Monsieur GIRAUDON est candidat. Celui-ci a délivré le message suivant :

« Sous réserve du soutien de l'ensemble du Conseil Municipal je me propose pour la fonction d'Adjoint au Maire dans la perspective de la nouvelle organisation de la Municipalité autour de trois pôles, Finances-Intercommunalité, Gestion patrimoniale et Services à la population placés chacun sous la responsabilité d'un Adjoint assisté le cas échéant de Conseillères et/ou Conseillers délégués. Je demande à mon mandataire de ne pas prendre part au vote concernant mon pouvoir et que cette déclaration soit intégrée au procès-verbal ».

Vu les articles L2121-7, L2121-17 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur GIRAUDON a obtenu 7 voix.

Monsieur GIRAUDON a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

INDEMNITÉS DE L'ADJOINT

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une indemnité au taux de 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- d'approuver le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

Madame GARREC est élue déléguée titulaire au sein du syndicat intercommunal à vocation scolaire.



ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur GAULLIER est élu délégué titulaire et Monsieur DESMONS-ALENCOURT délégué suppléant au sein du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Madame LAVINA est élue représentante au sein de l'agence technique départementale.

ÉLECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame FERNANDES est élue membre titulaire et Madame GARREC membre suppléante au sein de la commission d'appel d'offres.

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Madame SEGARD est élue membre au sein du comité consultatif d'action sociale.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur FAUCARD est désigné correspondant incendie et secours.

DÉNOMINATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC « Michel AMIOT »

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite dénommer la salle des Fêtes située rue de Chaon : salle des fêtes « Michel AMIOT », suite à son décès.

Le conseil municipal souhaite ainsi remercier son dévouement auprès des associations pierrefittoises et son engagement de cinquante ans dans le monde associatif.

Une plaque sera posée sur le fronton de la salle des fêtes.

EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DES BÂTIMENTS DU LION D'OR

Le Conseil Municipal décide de financer l'acquisition des bâtiments du Lion d'Or par un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de 250 000 € sur 15 ans au taux fixe de 2,67 % en échéances trimestrielles. Frais de commission : 250 €.

Le conseil municipal prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

PADD DU PLUj

Madame le Maire énonce les différentes orientations générales du PADD, à savoir :

AXE 1 – Renforcer l'attractivité du territoire

- Valoriser une situation géographique avantageuse,
- Construire une situation résidentielle renouvelée et adaptée aux enjeux d'avenir,
- Construire une stratégie de développement économique équilibrée.

AXE 2 – Construire un territoire résilient pour l'avenir

- Préserver l'équilibre intergénérationnel en accueillant des jeunes ménages,
- Optimiser la gestion des ressources naturelles du territoire,
- Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

AXE 3 – Valoriser l'identité solognote

- Préserver les paysages et les milieux identitaires,
- Mettre en valeur la qualité des espaces urbains,
- Maintenir les spécificités de la ruralité solognote.

Le conseil municipal prend acte des nouvelles orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Sologne des Rivières, figurant en annexe de la présente délibération, conformément à l'article L123-12 du code de l'urbanisme qui remplacent celles du débat en date du 08 juillet 2019.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2021

Madame le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

Les chiffres concernant les volumes distribués seront affinés l'an prochain suite aux relevés de compteurs sur l'arrosage automatique et dans les bâtiments communaux.

Certains arroseurs automatiques sont à régler : arrosage en dehors des massifs et des buses ne se rabaissent plus.

Pour son alimentation en eau potable, le camping Sologne Parc des Alicourts souhaite être autonome en utilisant au maximum son propre forage.

DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES TERRAINS DE LA SOCIÉTÉ LANGE

Les terrains ont été adjugés à 151 000 €. Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'avocat Maître CASADEI-JUNG qui précise que la décision de préemption est soumise à une stricte obligation de motivation : le projet doit être réel et on ne peut décider de n'acquérir qu'une fraction des biens. Madame le Maire rajoute que les terrains sont situés en zone 1AU et de ce fait n'être destinés qu'à la construction. Si l'étang intéresse la commune, le mieux sera de traiter directement avec l'acqureur.

Au vu de tous ces éléments, le conseil municipal décide de ne pas préempter et de prendre contact, éventuellement, avec l'acqureur lorsque la vente sera définitive.

DEMANDE DE SUBVENTION DDAD

Le Conseil Municipal souhaite planter une haie, au stade, en remplacement de celle qui existait, avec des essences conseillées par le conservatoire botanique national du bassin parisien – délégation centre.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à € 2 531.65 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable 2022 pour l'aider dans ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA GESTION DE LA GRANDE PRAIRIE

Conformément à la convention tripartite pour la gestion de l'espace naturel sensible de la Grande Prairie, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention pour l'éco-pâturage et la création d'un géocaching afin de le valoriser.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Institut Médical de Sologne s'est doté d'une nouvelle table de radiologie pour renforcer son offre de soins de proximité. L'Institut va profiter du prochain Plan Régional de Santé (PRS) concernant sa demande de labellisation en hôpital de proximité.

Séance du 21 octobre 2022

Dans le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2022, il sera modifié « non excusé » pour Monsieur DEPARDIEU.

DÉCISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe qu'il convient d'effectuer les modifications suivantes sur le budget principal :

- D 668 – Autres charges financières + 250 €
- D 63512 – Taxes foncières - 250 €
- D 6817 – Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants + 248 €
- R 7817 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants + 248 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les opérations ci-dessus.

RÉGULARISATION FONCIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCE LOIRE

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à régulariser l'emprise des parcelles E 1770 (1a49ca) et E 1771 (4ca) avec la société FRANCE LOIRE.

La vente se ferait à l'euro symbolique. La totalité des frais étant à la charge de la société FRANCE LOIRE. Dans les faits, ces parcelles sont désaffectées depuis la construction des logements par la société FRANCE LOIRE.

Aussi préalablement à la vente au profit de la société FRANCE LOIRE, le Conseil prononce son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune.

PRISE DE LA COMPÉTENCE SANTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES ET MODIFICATION DES STATUTS CORRESPONDANTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (- 1 abstention) des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition relative au transfert de la compétence facultative Santé à la Communauté de communes de la Sologne des Rivières ainsi que la modification des statuts correspondante.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure de transfert.

Il sera précisé à la Communauté de Communes Sologne des Rivières, lors de l'envoi de la délibération, que le Conseil Municipal s'inquiète de la tentation des médecins locaux de quitter leur commune actuelle au profit de la commune de Salbris. Par ailleurs, il aurait lieu d'étudier la possibilité de mettre en place un service de transport pour les patients. Il devra également être demandé que les médecins prennent un pourcentage de patients de communes de la communauté.

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2021 relatif au prix et à la qualité du service de l'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Sologne des Rivières.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N° 9

Monsieur GIRAUDON présente au Conseil Municipal le projet de Monsieur et Madame Michel CHAUVIN d'acquérir une partie bordant leur propriété sur la voie communale n° 9 et en prenant en charge tous les frais inhérents.

La commission voirie-chemins s'est rendue sur place et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal accepte de céder la partie définie entre la commission voirie-chemins et les intéressés au prix de 5 € le m².

Un bornage par un géomètre sera réalisé afin de matérialiser la surface à céder. A la suite, une enquête publique sera organisée pour le déclassement de cette partie afin de procéder à son aliénation.

PROJET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES

Madame LAVINA présente au Conseil Municipal les mesures qui peuvent être prises dans le cadre de la réduction des consommations énergétiques.

Mesures immédiates :

- Réduire l'éclairage public en éteignant à 5 h au lieu de 6 h et 22 h au lieu de 23 h. Voir les samedis avec des manifestations.
- Illuminations de Noël : limiter les lieux éclairés, limiter la durée du 10/12 au 08/01. Une animation pour l'illumination est prévue le 09/12 à 18 h 30.

Mesures à moyen terme :

- Rénover l'éclairage public. Voir avec le SIDELC pour le financement.
- Effectuer des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux. Voir le coût.
- Organiser une réunion publique pour rappeler les bonnes pratiques d'économie énergétique aux administrés ainsi que les démarches en terme de travaux.
- Reprendre la réflexion sur les panneaux photovoltaïques.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la démission de Monsieur DEPARDIEU et Madame TURUNEN, le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres, des élections complémentaires seront organisées les 27 novembre et 04 décembre en cas de deuxième tour.

- Des consultations ont été lancées pour les fenêtres du logement du 31 rue de Souesmes et la toiture du logement du 12 rue du Presbytère. La commande pour le matériel d'accessibilité a été passée.

- La commune va bénéficier d'une dotation d'un ordinateur portable de la part de la DDFIP. Voir si l'on peut l'installer à l'agence postale.

- SAGE de la Sauldre : une nouvelle installation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) interviendra avant la fin de l'année 2022.

Madame le Maire fait part du courrier :

- De la Communauté de Communes Portes de Sologne adressé au SMICTOM suite au refus de l'intégration des communes de Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault et Ardon.

- De Monsieur DEZELLUS concernant le carré F où sont inhumés les membres de sa famille entourés de tombes en état d'abandon. Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure de reprise des tombes en état d'abandon dans ce carré. Concernant l'entretien du cimetière : la préparation des espaces entre les tombes et les petites allées pour être ensuite végétalisées n'est pas concluante. L'entreprise doit venir voir sur place. Concernant les allées principales, deux démonstrations de matériel différents ont été présentées pour le désherbage. Il est suggéré de demander également un devis à l'E.S.A.T. de Salbris.

- De Monsieur et Madame Yvon HODEAU concernant le tarif du préau avec ou sans mobilier. Ce point sera vu lors de la révision des tarifs communaux.

- Vente de la maison de Madame CLERC : la commission travaux s'est rendue sur place pour examiner l'opportunité de réaliser un parking « mairie » à cet endroit. Elle émet un avis défavorable pour l'acquisition car le coût des travaux serait trop important. La réflexion se porterait plutôt sur la rue de la Tannerie et l'arrière de la mairie.

Sur la route de Souesmes, il faudrait matérialiser l'arrêt du car scolaire. Voir avec le Département pour une proposition d'aménagement de la route. Les véhicules devant la mairie devront stationner ailleurs, la place de stationnement handicapé devant se trouver à cet endroit.

- De Marion les Fleurs pour une vente de plantes pour la Toussaint. Le Conseil donne son accord.

- De Val de Loire Fibre pour l'implantation gratuite d'une borne wifi à destination des administrés. Il est choisi de l'installer à l'agence postale. La commission travaux est en charge de ce sujet.

- Un tournage d'une courte scène de guerre aura lieu le 25 octobre et pourra engendrer des bruits d'armes et d'explosifs.

- Suite à la tempête, ENEDIS a procédé aujourd'hui à l'inspection des lignes électriques par drone.

Séance du 17 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

- Décision n° 6-2022 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 1 rue de Chaon du 02 au 18 novembre 2022 et d'un loyer mensuel de 80 €.

CONCESSION DE CIMETIÈRE 2023

A compter du 1^{er} janvier 2023, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour les concessions du cimetière :

- concession cinquantenaire : 217,00 €

- caverne (trentenaire) : 539,00 €

RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer à 14,30 € la participation mensuelle (sur 12 mois) pour l'année 2023 des frais d'entretien des chaudières pour les locataires de logements communaux.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location de la salle des fêtes comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Associations Pierrefittoises : 80,00 € par jour ou soirée (6 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Associations de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : 80,00 € par jour ou soirée.

Vin d'honneur (de 14 h à 19 h) :

Pierrefittois :	85,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	150,00 €
Autres :	200,00 €

Journée (de 8 h à 8 h) :

Caution :	323,00 €
Location : Pierrefittois :	165,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	300,00 €
Autres :	415,00 €

Deux journées consécutives :

Caution :	323,00 €
Location : Pierrefittois :	247,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	400,00 €
Autres :	580,00 €.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU RENOUVEAU 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location de la salle du Renouveau comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

(Associations : 3 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Caution : 100 €

	Associations	Particuliers	Ventes éphémères
Journée :	20 €	40 €	6 €
Week-end :	32 €	60 €	-
Semaine :	78 €	120 €	30 €
Journée supplémentaire :	12 €	20 €	-

LOCATION DU PRÉAU 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location du préau comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

(Associations Pierrefittoises : 3 occupations gratuites dans le cadre des activités de l'association ou de l'une de ses sections).

Vin d'honneur (de 14 h à 19 h) :

Pierrefittois :	42,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	100,00 €
Autres :	165,00 €

Journée (de 8 h à 8 h) :

Caution :	162,00 €
Location : Pierrefittois :	82,00 €
Habitant du territoire de la CCSR :	180,00 €
Autres :	260,00 €

Deux journées consécutives :

Caution : 162,00 €

Location : Pierrefittois : 125,00 €

Habitant du territoire de la CCSR : 300,00 €

Autres : 400,00 €.

LOCATION DE MATÉRIEL 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la location de tables et chaises comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Tables 0,50 € l'une

- Chaises 0,25 € l'une

- Forfait livraison sous le préau uniquement 20,00 €.

LOCATION DE LA REMORQUE 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer à 60 € la location de la remorque pour le week-end à compter du 1^{er} janvier 2023.

TARIF DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS SUR LES RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer les différents tarifs concernant les services eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Droit de raccordement au réseau eau ou au réseau assainissement : 800,00 €

Suppression de compteur : 250,00 €

Ouverture/fermeture compteur (en cas d'hivernage de compteur, départ et arrivée de locataire...) : 35,00 €

Intervention pour fuite après compteur : 35,00 €

Dépose et repose de compteur : 60,00 €

Intervention pour détérioration de compteur (gel, non entretien, ...) : 60,00 €

+ facturation du nouveau compteur aux conditions financières en vigueur.

Pose de compteur : 60,00 €

TARIF DES PHOTOCOPIES ET DU FAX 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des photocopies et du fax à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,40 €

- Photocopie A3 noir et blanc : 0,60 €

- Photocopie A4 couleur : 0,60 €

- Photocopie A3 couleur : 0,80 €

- Fax : 2 €.

RÉFORME DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagement de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte, dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

La commune de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE, membre de la Communauté de Communes Sologne des Rivières, ayant institué un taux de taxe d'aménagement, et la Communauté de Communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir le reversement de la taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité.

Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1^{er} janvier 2022.

En application de l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022, la Commune de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE propose de reverser un taux de 6 % de la taxe d'aménagement perçue à compter de 2022 à la Communauté de Communes Sologne des Rivières (CCSR).

Précision faite, le taux pourra être modifié tous les ans par une nouvelle délibération prise avant le 1^{er} juillet pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 109 de loi de finances pour 2022,

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le principe de reversement de 6 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Sologne des Rivières,
- **DÉCIDE** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022,
- **DIT** que la présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la Communauté de Communes Sologne des Rivières (CCSR), et ayant délibéré de manière concordante,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION DU CHER, D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DU LOIR-ET-CHER

Après avis favorable du comité technique départemental en date du 06 octobre 2022 et après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 01 janvier 2023,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la commune de PIERREFITTE SUR SAULDRE et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale,
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération n° 44.2022 du 15 septembre 2022,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec TERRITORIA MUTUELLE et/ou ALTERNATIVE COURTAGE.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTÉ » PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION DU CHER, D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DU LOIR-ET-CHER

Après avis favorable du comité technique départemental en date du 06 octobre 2022 et après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et SOFAXIS/INTERIALE, à effet au 1^{er} Janvier 2023,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention,

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale,
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération n° 44.2022 du 15 septembre 2022,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec INTERIALE et/ou SOFAXIS.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION SOLIDARITÉ RURALE 2023

Le Conseil Municipal souhaite remplacer la toiture du bâtiment communal situé 12 rue du Presbytère.

Le montant du devis s'élève à 64 500,16 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2023 pour l'aider dans ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Dans le cadre d'économie énergétique, le Conseil Municipal souhaite rénover son éclairage public.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 169 195 € HT. Il s'agit du dossier prioritaire.

Le Conseil Municipal souhaite également rénover le préau de la cantine.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 22 226,46 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'aider dans ces projets.

Le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher) sera également sollicité sur le projet de rénovation de l'éclairage public.

La proposition d'équipement de visioconférence sera vue lors de l'établissement du budget 2023.





Michel GIRAUDON – 1^{er} Adjoint au Maire

Comme vous le découvrirez peut-être en lisant la rubrique « Le saviez-vous ? », la délégation aux finances et à l'intercommunalité comporte essentiellement la gestion budgétaire et les enjeux de l'intercommunalité.

Pour cette deuxième partie de mandat, les principaux investissements devraient porter sur les réseaux de distribution de l'eau avec l'interconnexion de notre réseau à celui de Souesmes (continuité du service public de l'eau en cas de problème et sécurité incendie) et sur celui de l'assainissement avec le renouvellement d'une partie des canalisations aujourd'hui défectueuses. À cela s'ajoute bien sûr l'entretien du patrimoine communal ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.

Concernant l'intercommunalité il conviendra de préparer le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes qui devra intervenir au plus tard en 2026.

L'élargissement de notre communauté de communes devrait aussi être un sujet à aborder d'ici la fin du mandat.

La commission Finances-Eau-Intercommunalité s'est réunie le 2 février pour clore les comptes 2022 et préparer le budget 2023.



Nicole SEGARD – 2^{ème} Adjointe au Maire

Dans le cadre de ma délégation d'adjointe au maire, je suis chargée des services à la population et à la culture.

Mon souhait est de promouvoir le bien vivre à Pierrefitte autour des axes culture, loisirs, santé, économie, environnement...

Le 13 janvier 2023, la commission commerce, artisanat, agriculture, revitalisation du centre bourg et vie associative, jeunesse, sport, vie scolaire, culture s'est réunie.

Les projets en cours de réflexion avec Madame la Maire et les différentes associations sont :

- Le festival itinérant Béluga. Projet culturel de proximité en milieu rural, ouvert à tous, associations, écoles, seniors.

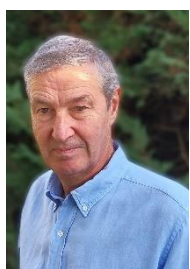
- La découverte par les enfants des écoles, en collaboration avec l'harmonie de Lamotte-Beuvron, de deux instruments de musique.

- L'organisation d'un concert à l'église de Pierrefitte par l'harmonie de Lamotte-Beuvron.

D'autres projets doivent encore être approfondis, comme proposer aux seniors des séances de cinéma à Lamotte-Beuvron à moindre coût.

La commission reste très attentive sur les projets de reprise des différents commerces.

Bien à vous.



Olivier DECUPERE – 3^{ème} Adjoint au Maire

En premier lieu je tiens à remercier toutes les Pierrefittoises et tous les Pierrefittois qui m'ont élu lors du scrutin du 27 novembre 2022.

Nous avons réuni le 20 janvier 2023 la commission Travaux, Voirie, Bâtiments, Fleurissement ainsi que la commission Gestion patrimoniale et locative, Transition Écologique.

Les sujets à poursuivre en collaboration avec Madame la Maire sont les suivants :

- Pour le Lion d'Or nous entrons dans la phase 2 : étude, travaux de rénovation, mise aux normes avant exploitation des locaux.
- Entretien du patrimoine de la commune.



- Travaux importants à prévoir pour l'eau et l'assainissement, interconnexion avec Souesmes.
 - Poursuite du dossier éclairage publique (mise en conformité, passage en luminaire Led).
 - Diagnostic pour l'énergie dans les maisons de la commune.
- Et bien d'autres sujets concernant le passage du Jury pour le fleurissement, les chemins, la voirie. Bien entendu ces projets doivent être discutés en fonction des subventions obtenues et des finances de la commune.

Bien à vous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La gestion financière de la collectivité repose avant tout sur une bonne préparation et exécution du budget. Ce dernier se décompose en deux parties distinctes, le budget communal et celui de l'eau-assainissement. Ces deux budgets comprennent deux sections, celle du fonctionnement et celle des investissements. Tout comme le budget des ménages chaque section comporte une partie recettes et une partie dépenses. La partie recettes est essentiellement composée des ressources de la fiscalité, des dotations et subventions. La partie dépenses supporte principalement les charges du fonctionnement courant (personnel, matériel...) et celles d'investissement (équipements, bâtiments...).

Bien entendu chaque budget doit être équilibré ce qui nécessite de préserver une capacité d'autofinancement en limitant notamment le poids de la dette. Longtemps interdite la possibilité est désormais offerte aux collectivités - en cas de besoin justifié - de procéder à des transferts entre le budget communal et celui de l'eau-assainissement.

Pour notre collectivité l'intercommunalité concerne deux structures, la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières (CCSR) et le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

La CCSR regroupe sept communes que sont Salbris, Theillay, Orçay, Souesmes, La Ferté Imbault, Selles Saint Denis et bien sûr Pierrefitte sur Sauldre. Ses principales compétences - exercées en lieu et place des communes qui la composent - sont l'urbanisme, le développement économique, le tourisme, l'environnement et la petite enfance.

Le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne rassemble les vingt-cinq communes qui constituent les trois communautés de communes (la CCSR, la Sologne des Étangs, siège à Neung sur Beuvron et Cœur de Sologne, siège à Lamotte-Beuvron) ainsi que le Département du Loir et Cher. La principale vocation du Syndicat est de veiller à la cohérence territoriale notamment au travers du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire). Il a également en charge - pour le compte du territoire - la contractualisation avec l'Union Européenne, l'Etat et la Région.

Au sein de ces deux structures d'intercommunalité le Conseil Municipal est représenté par deux membres, la Maire et le 1^{er} adjoint qui siègent au Conseil Communautaire pour la CCSR et au Conseil Syndical pour le Pays de Grande Sologne.

LES COMMISSIONS ET COMITÉS PRÉPARENT...

Commission Municipale des Jeunes (CMJ)



Notre CMJ ne compte **plus que trois membres**. Aussi en ce début d'année et pour relancer une nouvelle dynamique, **nous faisons appel à tous les jeunes** de la commune **âgés entre 10 à 15 ans** pour **nous rejoindre** et étoffer les rangs de l'équipe.

L'**objectif** de la CMJ est simple : **favoriser la participation des jeunes à la vie du village au travers de projets/activités proposés pour tous**. L'implication associée est bien évidemment fonction des idées émergentes et concrétisations effectives tout en tenant compte des contraintes de chacun.

Il va de soi que le temps passé ne doit pas se faire au détriment de la scolarité et activités extrascolaires des jeunes. À titre d'exemple, l'an passé, la CMJ a organisé l'inauguration du city-stade et contribué à la réalisation des décorations de Noël avec les employés municipaux.

Pour cette année, deux idées ont été avancées et doivent être creusées : l'organisation d'un tournoi sportif et la décoration du village pour diverses occasions tout au long de l'année. Le groupe se réunira avant les prochaines vacances scolaires pour faire le point à ce sujet.



Tous les enfants intéressés pour rejoindre la CMJ peuvent dès maintenant prendre attache auprès de Yoann FAUCARD, conseiller municipal et pilote du groupe, par téléphone au 06.78.04.10.48.

Nous comptons sur vous pour nous rejoindre !

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Antonin DAVID ROUX
Ali EL FAQIR

16 novembre 2022
19 novembre 2022



Ils nous ont quittés

José DE JESUS DOS RAMOS BELO	22 décembre 2022	79 ans
Michel MINIÈRE	28 décembre 2022	88 ans
Suzanne LE GOSLÈSE née BOURSIN	23 janvier 2023	74 ans

CALENDRIER DES FÊTES

MARS	Samedi 04	Carnaval	Salle des Fêtes	
	Samedi 18	Théâtre de Souesmes	Salle des Fêtes	
	Samedi 25	Soirée dansante des pompiers	Salle des Fêtes	
AVRIL	Samedi 1er	Soirée des Jeunes Agriculteurs	Salle des Fêtes	
	Dimanche 09	Promenade de printemps A.Tou.Loisirs Marcheurs	Asile + Salle des Fêtes	
	Samedi 22	Printemps créatif des Bricolotes	Salle du Renouveau	
	Vendredi 28 Samedi 29 Dimanche 30	Musicalies en Sologne	Salle des Fêtes + Asile + Renouveau	
MAI	Lundi 08		Commémoration du 08 mai 1945	Salle des Fêtes
JUIN	Dimanche 11		Randonnée de la Gymnastique Volontaire	Salle des Fêtes + Renouveau
	Dimanche 18	Repas paella Moto Évasion	Asile	
	Dimanche 18	Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940	Renouveau	
JUILLET	Samedi 1 ^{er}	Kermesse de l'A PEPS	Asile	
	Jeudi 13	Retraite aux flambeaux – Feu d'artifice	Stade	
	Vendredi 14	Jeux - Repas champêtre - Bal	Asile	

Directeur de la publication : Bernadette Courrioux, Maire ;
Mise en page : Sabrina Chapart ; Imprimé à la Mairie



DANS L'OEIL DE PIERREFITTE



V.M

